



NOTE DE FRAIS DÉPLACEMENT

Les titres de transport doivent être annexés et numérotés. **En cas de perte du titre de transport, ajouter une déclaration sur l'honneur.**

Transport en commun

Numéro du justificatif	Date de la dépense	Trajet de à	Nom de l'activité	Montant
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
Somme transport en commun				€

Frais de déplacement en voiture / vélo

Les frais kilométriques ne sont remboursés qu'à une voiture / camp / WE, si elle a été utilisée pour du transport indispensable de courses, de participants, de matériel, ou lorsque les déplacements en transports en commun sont impossibles (temps de trajet 3 fois supérieur / départ trop tôt ou trop tard). Lors des WE animateurs ou d'initiations naturalistes, seuls les formateurs sont éligibles à un remboursement aux conditions précitées.

Date du déplacement	Trajet de à	Nombre de kilomètres	Nom de l'activité	Montant
				€
				€
Somme voiture / vélo				€

Total de la note de frais

Je demande un remboursement de€

Signature:

à rembourser sur mon compte bancaire: IBAN -----

Nom, prénom

Date:/...../20.....

Signature du CA pour approbation:

La note de frais peut être envoyée en PDF par mail à cedric@jeunesetnature.be ou remise au bureau ou au trésorier. Elle comprendra les justificatifs et les déclarations sur l'honneur le cas échéant. La note de frais est à envoyer **au maximum** dans les **3 mois** suivant la dépense ou dans le mois suivant l'échéance du ticket Multi, **mais au plus tard** le mois de janvier de l'année suivante.